



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2022

Délibération : N° 2022-19

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 15 Avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 avril 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ - BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Kelly CATILLON, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

Absent(s) :

Marie-France DESIMEUR ayant donné pouvoir à Marie-Christine CLAEYS - HENNEBELLE, Remy WALME ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Johann WERY, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Sylvie LOCATELLI, David BOUTILLIER, Victorien POTIN, Andrew BOIVENT, Marie-Madeleine PRUSSE

Secrétaire de séance : M. Grégory RONDIER

Vote du compte de gestion Budget principal 2021**DELIBERATION**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable

à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de ~~chacun des soldes non rami au bilan~~ de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de ~~paiement ordonnances et qui il a p~~ procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur
1000-210201931-20220415-2022-19-F3
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet. 25/04/2022

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

DECISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré

A l'unanimité des membres,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la commune du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

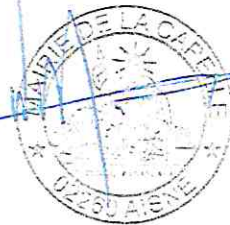
Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2022

Le Maire

Johann WERY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20220415-2022-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2022